

9 - Ressources budgétaires pour 2012 - Fixation de divers tarifs, taxes et droits - Additif à la délibération du 8 décembre 2011

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur un additif à la délibération du 8 décembre 2011 concernant les propositions de tarifs, taxes et droits pour l'année 2012.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur un nouveau tarif à ajouter aux tarifs proposés dans la séance du Conseil Municipal du 8 décembre dernier :

XXI - Permis de stationnement - Permissions de voirie

Tableau A - Permis de stationnement

N° des articles	Désignation	Unité	Durée	2011	Tarifs 2012	% Augm.
1	Occupation temporaire du sol par : <ul style="list-style-type: none"> . des matériaux de construction . échafaudages . emprise de chantier . bennes . camion nacelle, béton, pompe grue, etc. 	m ²	semaine	1,48 €	1,50 €	+ 1,35
1.2	Plus-value pour occupation sur stationnement payant sur voirie ou parkings ouverts	m ²	semaine	2,00 €	2,03 €	+ 1,50
1.3	Plus-value pour occupation sur stationnement payant en parkings clos réglementés	u	semaine		Dépend du parking : Recette hebdomadaire moyenne d'une place	
2	Occupation temporaire du sur-sol (par câble aérien ou canalisation)	ml	semaine	0,37 €	0,37 €	0
3	Accès entrée charretière	u	u	66,00 €	67,00 €	+ 1,50
4	Autres permis de stationnement	u	u	66,00 €	67,00 €	+ 1,50
5	Véhicules du dispositif Autopartage en station			gratuit		

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur cet additif à la délibération du 8 décembre 2011 concernant les Ressources Budgétaires pour 2012.

«M. LE MAIRE : Est-ce qu'il y a des remarques ? Des oppositions ? Des abstentions ? Je n'en vois pas, c'est adopté».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter cet additif.

Récépissé préfectoral du 26 janvier 2012.